

**République Française**  
**Département**  
**SEINE ET MARNE**

Compte rendu succinct du registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gâtinais séance du Jeudi 29 Janvier 2015

L'an 2015 et le 29 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Madame La Sous-Préfète, SALLE DU CHATEAU, 3 Place de l'Eglise 77890 BEAUMONT-DU-GATINAIS sous la présidence de MONCEL Hugues Maire

**Présents :** M. MONCEL Hugues, Maire, Mmes : CHEVALLIER Charlotte, FOREST Christiane, FROT Régine, GALLIANO Muriel, LANGLOIS Danielle, LECHARME Sylvie, MONCEL Lilas, MM : CÔME Claude, GRÉGOIRE Stéphane, JAIRE Jean-Claude, LOUARN Jean-Marie, MARCHAND Alain, SIMON Cédric (arrivé à 18h45)

**Excusé(s) :** M. TANDÉO Pierre

**Excusé :** SIMON Cédric (arrivé à 18h45)

**Secrétaire de séance :** Mme GALLIANO Muriel

Date de la convocation : Samedi 24 Janvier 2015

Date d'affichage : 24/01/2015

Ouverture du Conseil Municipal à 18h40

Lecture du précédent compte-rendu adopté à l'unanimité

**OBJET DE LA DELIBERATION : Achat jardin LAUREAU, autorisation à donner au Maire**

Le Conseil Municipal décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes relatifs à l'achat des jardins LAUREAU. **A la majorité (pour : 12 contre : 1 abstentions : 0)**

**arrivée de Monsieur SIMON Cédric**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Convention SACPA**

Le Maire est autorisé à signer le contrat pour la capture et la mise en chenil des animaux errants. Coût 825,55 € HT/an. **A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Monsieur le Maire propose que compte tenu du marché local, il est nécessaire de relever le prix d'achat des jardins à 1,50€/m². **A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)****

**OBJET DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur une dette d'eau irrécouvrable pour un montant de 44,31 €.**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Dossier DETR, fenêtres écoles**

Le Conseil Municipal décide de maintenir sa demande au titre de la DETR 2015. **A l'unanimité**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Puiseaux**

Monsieur le Maire relate les difficultés que la commune rencontre avec le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Puiseaux et soumet au Conseil Municipal le projet d'ester en justice afin de pouvoir sortir de ce syndicat. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester dans cette affaire.

**A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1)**

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'investissement, article 2313, le montant des factures de remise à neuf de l'appartement situé au-dessus du bureau de Poste.

Le coût estimé des travaux est de 7000 euros.

L'appartement doit être mis en location pour la somme de 690 euros TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette location.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif au marché des prestations intellectuelles de la future Mairie confiée au Cabinet Prieur à Thomery.

**A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Remplacement des foyers d'éclairage public

Le Conseil Municipal décide de remplacer les foyers d'éclairage public. LA 1<sup>ère</sup> tranche porte sur un montant de 38525,71 € et sera subventionné à 50% du montant HT.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Elargissement de la route de Sceaux

Suite aux trois devis dont les propositions ouvrent de nouvelles perspectives, la commune souhaite que la DDT nous conseille sur ce projet. **REPORT**

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Le Conseil Municipal décide d'augmenter les charges des appartements : 3 pièces 63 €, 4 pièces 100 €. **A l'unanimité**

**Intervention de Madame LECHARME qui demande que l'interdiction des animaux pour les locataires de l'école soit stipulée sur les baux.**

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Suite aux justificatifs produits, le Conseil Municipal décide d'annuler pour 72 m<sup>3</sup> une somme de 126,72 euros HT soit 139,39 euros TTC pour une fuite d'eau

**OBJET DE LA DELIBERATION** : La commune a vendu la remorque de marque Gourdon immatriculée 819DXP77 pour la somme de 2 700 euros TTC.

Elle a également vendu un camion de marque Renault immatriculé 2937XA77 pour la somme de 2 000 euros TTC. **A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Achat remorque service des eaux et assainissement

Le Conseil Municipal décide l'achat d'une remorque pour le service des eaux et assainissement pour la somme 4 700 € HT soit 5 640 € TTC chez AEB. **A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)**

#### **AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU:**

- Question écrite de M. Alain MARCHAND sur la ZRR. Monsieur le Maire lui répondra ultérieurement.
- Question de Mme Sylvie LECHARME qui demande l'intervention du CCAS pour aider une famille en difficulté. Un dossier sera remis à la famille concernée.
- Intervention de Mme Lilas MONCEL et Mme Charlotte CHEVALLIER à propos du CMJ, mise en place de cours de cuisine pour environ 25 enfants du CP au CM2 plus ceux du CMJ.  
1<sup>ère</sup> date le 21 février 2015 à 15h30  
2<sup>ème</sup> date le 28 mars 2015 à 15h30  
Durée environ 3 heures. Le CMJ demande l'ouverture d'un budget spécifique.
- M. Jean-Marie LOUARN informe le Conseil Municipal qu'il a contacté un groupe de musique jazz-country pour la fête patronale. Un contrat va être proposé à la Mairie.
- Le 4 juillet 2015 un spectacle Beaumont à travers les temps sera offert au public. Présenté par la troupe « les chemins de l'imaginaire » il retracera l'histoire du village sous forme de petites scènes autour de la Place de l'Eglise et des salles du Château.
- Comme tous les ans la commune signe une convention avec l'association Tintinabulle qui donne un spectacle pour les écoles; cette année les classes de Grande Section, CP et CE1 sont concernées. Le transport à Château-Landon pour assister au spectacle est pris en charge par l'association. Prix par classe 120 €, soit un coût total de 360 €.
- Lecture de différentes cartes de vœux adressées à la Mairie.

La séance est levée à 20:30

Le Maire, Hugues MONCEL